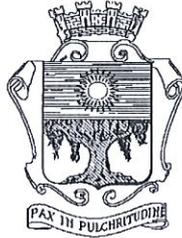


AR Prefecture

006-210600110-20220920-0000_00001-DE
Reçu le 23/09/2022
Publié le 23/09/2022



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 : DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 20 SEPTEMBRE 2022
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, M. Bernard CHARTON.

PROCURATIONS : Mme Marie-José LASRY à M. Roger ROUX, Mme Arzu-Marie PANIZZI à Mme Charlotte MARC, Mme Sylvie REVERDY à Mme Françoise SANCHINI, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Michel LOBACCARO à Mme Carolle LEBRUN, Mme REID Sophie à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Jacqueline POTFER à Mme Marie-Anne SYLVESTRE.

ABSENT EXCUSE : M. Didier ALEXANDRE.

QUORUM : 14

PRESENTS : 19

VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 14 septembre 2022

AR Prefecture

006-210600110-20220920-0000_00001-DE
Reçu le 23/09/2022
Publié le 23/09/2022



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022

I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2022 – 27 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association « COMME SUR UN PLATEAU », ayant son siège social au 13 avenue Riant Séjour – 06230 Villefranche-sur-Mer, d'une convention portant sur l'organisation de représentations théâtrales et musicales sur l'année 2022. En contrepartie de l'organisation des représentations visées à l'articles 1er, il sera procédé par la commune à l'abandon partiel des recettes au profit de la Compagnie de théâtre intervenante qui conservera 70% de la recette. 20% des recettes resteront à la commune. Les 10% des recettes restantes seront allouées à l'Association « COMME SUR UN PLATEAU ».

2022 – 28 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société Sas TNN Productions – Théâtre National de Nice, sise 4-6, place Saint François à NICE (06300), d'un contrat de cession du droit d'exploitation de la pièce de Théâtre « L'Epreuve » de Marivaux, mis en scène par Muriel Mayette-Holtz le dimanche 28 août 2022 à 20h30 au Jardin de l'Olivaie de Beaulieu-sur-Mer. Le montant forfaitaire de la prestation est de 6500€ HT soit 6857,50€ TTC (TVA 5,5%).

2022-29 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société FEUX d'ARTIFICE UNIC SA, sise ZI Route de Saint Marcellin à Romans-sur-Isère (26103), d'un avenant n°3 au marché public n°2018/MP/04 en date du 15 juin 2018 relatif au report au samedi 10 septembre 2022 du tir d'un feu d'artifice de catégorie K4.

2022-30 : Considérant que par requête enregistrée le 18 juillet 2022 au greffe du Tribunal Administratif de Nice sous le n°2203564-2, le Syndicat des copropriétaires de l'immeuble I dit « Le Bristol » sollicite l'annulation de la décision municipale n°2022/21 du 18 mai 2022 autorisant Monsieur le Maire a signer le bail commercial avec la SAS CIRCE pour l'exploitation d'un restaurant au sein de la Rotonde de Beaulieu, appartenant au domaine privé communal et faisant partie de ladite copropriété. Considérant qu'il convient de répondre à ces écritures et de confier la défense à un avocat. Il a été décidé d'ester en justice en confiant la défense des intérêts de la commune à Maître Jérôme LACROUTS, avocat au Barreau de Nice, sis 21, Bd Dubouchage à Nice et d'autoriser ce dernier à déposer auprès de la juridiction de céans un mémoire en défense sollicitant notamment le rejet du recours en annulation du Syndicat des copropriétaires de l'immeuble I dit « Le Bristol » contre la décision municipale n°2022/21 du 18 mai 2022.

AR Prefecture

006-210600110-20220920-0000_00001-DE
Reçu le 23/09/2022
Publié le 23/09/2022



2022-31 : Il a été décidé la passation et la signature d'un accord-cadre avec émission de bons de commande relatif à la fourniture de fleurs pour le service des espaces verts avec les entreprises suivantes, pour les lots ci-dessous :

- lot n°1 « tapis fleuris » : offre de la SAS CHAMOULAUD ayant son siège social au 7825, avenue des Pyrénées 33114 LE BARP
- lot n°2 « fleurs diverses » : offre de l'EARL ZULIANI ayant son siège social au 358, chemin de Peyre-Long 06570 SAINT-PAUL.

La durée de l'accord-cadre est d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

2022-32 : Il a été décidé la passation et la signature d'un contrat d'abonnement de places de football, saison 2022/2023, respectivement avec le club de l'OGC Nice, sis 19, boulevard Jean Luciano – CS 53020 – 06201 NICE Cédex 3, et avec le club de l'AS MONACO FC, sis Stade Louis II – 7, avenue des Castellans – 98000 MONACO. La durée de chaque contrat, portant sur 2 places par match à domicile, est de un an. Le montant forfaitaire annuel des prestations est respectivement de 2850 € TTC pour le club de l'OGCN et de 900 € TTC pour le club de l'AS MONACO FC.

2022-33 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société PITNEY BOWES, sise 9, rue Lafargue à la Plaine Saint Denis (93456), d'un contrat portant sur la location et la maintenance d'une machine à affranchir avec une balance intégrée située à l'Hôtel de Ville. Le coût forfaitaire des prestations est de 1 476 € H.T. La durée du contrat est de cinq ans.

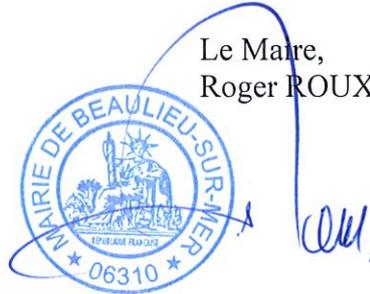
LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX



AR Prefecture

006-210600110-20220920-0000_00001-DE
Reçu le 23/09/2022
Publié le 23/09/2022

